



Accueil / Actualités / [Déchets covid-19](#)

## **DÉCHETS COVID-19**

---

### **ELIMINATION DE DÉCHETS DU COVID-19**

---

Les **4 étapes essentielles** pour protéger les équiéiers de collecte



**Pour les professionnels de santé en exercice libéral et les personnes correspondant à des cas infectés ou susceptibles d'être infectés à domicile.**

Éliminer les déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés\* par le Covid-19 selon la filière classique des ordures ménagères.



\*Les déchets produits par ces catégories de personnes notamment les masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux de nettoyage des surfaces sont placés dans un sac plastique pour ordures ménagères dédié, opaque, disposant d'un système de fermeture fonctionnel (liens traditionnels ou coulissants) et d'un volume adapté (30 litres au maximum). La personne correspondant à un cas infectés ou susceptible d'être infecté maintenue à domicile dispose dans la pièce où elle réside ce sac plastique, dans lequel elle place ses déchets.

### Élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées maintenues à domicile

#### Informations et recommandations sur le Coronavirus – Covid-19

L'élimination des déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés par le Coronavirus (masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux pour le nettoyage des surfaces des habitations) chez les personnes malades ou susceptibles d'être infectées incombe aux particuliers\*.

#### Comment procéder pour leur élimination ?

Vous êtes malade ou susceptible d'être infecté(e) et maintenu(e) à domicile. Pour aider à lutter efficacement contre la pandémie de maladie à Coronavirus, vous devez respecter les **règles suivantes** :

- Munissez-vous d'un **sac plastique pour ordures ménagères**, que vous réservez à ces déchets ;
- Gardez ce sac dans la **pièce où vous résidez** ;
- Le sac doit être opaque et disposer d'un **système de fermeture** fonctionnel (liens traditionnels ou liens coulissants) et d'un volume adapté (**30 litres** au maximum) ;
- **Jetez** les masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux de nettoyage des surfaces usagés dans ce sac dédié (pas de mélange avec les autres ordures ménagères) ;
- Fermez le sac lorsqu'il est presque plein et placez-le dans un **deuxième sac plastique** pour ordures ménagères répondant aux mêmes caractéristiques, que vous pouvez alors fermer ;
- **Stockez** ce double sac de déchets contaminés à votre domicile durant **24 heures**. Le respect de ce délai permet de réduire fortement la viabilité du virus sur des matières poreuses ;
- Passé ce délai de 24 heures, vous pouvez alors éliminer le double sac avec les **ordures ménagères** ;
- Vous devez appliquer cette procédure **jusqu'à la fin** de vos symptômes respiratoires.

**ATTENTION** : ces déchets ne doivent pas être éliminés avec les déchets recyclables (emballages, verre, végétaux, ...)

\*si les déchets sont générés dans le cadre d'un acte de soin, ils doivent être éliminés par le professionnel qui a prodigué le soin.




23/03/2020

## MAIRIE DE USSY-SUR-MARNE

2 rue de Changis  
77260 Ussy-sur-Marne  
01 60 22 13 17

---

**Nous contacter**

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. 

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter

Copyright 2020 Mairie de USSY-SUR-MARNE